

Le journal de la section

Ensemble



Choisissons la bonne voie

Marc MAYEU



A mon avis...

Avril 2016

Sommaire

Edito...	2/3
Assemblée...	4
Fécamp...	5
Transports...	6/7
Un cheminot sur deux...	8
Les retraités...	9
Pensions...	10
Réforme non financée...	11
La soupe...	12/13
Etat d'urgence...	14
L'Hôpital...	15
Code moderne...	16/17
De tout, un peu...	18
Brèves de la section...	19

Bonne lecture

L'uberisation¹ de la société, c'est le modèle économique qui s'impose, dixit tous les médias. Louer ses services au travers de sa voiture, sa maison ou appartement, faire le restaurant même, pour arrondir ses fins de mois ou même devenir autoentrepreneur... American dream² !

Nous faire croire que chacun peut être son propre patron... et c'est moi qu'on traite gentiment d'utopiste, sur mes choix pour une autre société !

Le capital, le patronat et même ce gouvernement élu sur un programme soi-disant de gauche... (Moi Président... et patati et patata...) misent tout sur l'individualisme du citoyen. Le salut serait dans le « chacun pour soi ou chômage pour tous ».

Ceux qui refusent les réformes du gouvernement sont des ringards, ils n'ont rien compris, c'est fini les trente glorieuses. L'avenir appartient aux entrepreneurs.

Et allons-y, il est grand temps de réformer ce code du travail, qui, vu son épaisseur est un frein à l'embauche... après les 41 milliards soutirés à la nation, sans contrepartie, le patronat tente le jackpot. Cela fait longtemps qu'il en rêve. C'est un gouvernement de droche³, secondé de syndicats réformistes (pour rester poli! et éviter le procès) qui essayent de le réaliser.

Tout cela me donne mal au cœur ! J'ai mal à ma classe ouvrière ! Si nous continuons à laisser faire ils remettront l'esclavagisme en service... et c'est moi que l'on traite de rétrograde, car je refuse leurs réformes... code du travail, mais aussi la convention collective des cheminots, qui est en cours de négociation, tout est lié.

La crise, il n'y a plus que pour nous qu'elle existe. Les grands groupes renouent avec les bénéfiques et ne comptent pas redistribuer les richesses produites de façon équitable. Pour eux, la lutte des classes est toujours d'actualité. C'est la classe ouvrière qui s'est perdue, complètement aveuglée par les strass du capitalisme ! Et pourtant, « *l'ampleur des inégalités mondiales est tout*

simplement vertigineuse ». « Le fossé entre les grandes fortunes et le reste de la population se creuse rapidement ». Selon l'étude de l'ONG l'Oxfam (c'est une confédération internationale de 17 organisations qui ensemble, luttent contre les injustices et la pauvreté avec des partenaires et communautés locales, dans plus de 90 pays.), entre 2010 et 2014, la fortune des 80 personnes les plus riches a augmenté de 600 milliards de dollars, tandis qu'elle a diminué pour la moitié la plus pauvre de la population. Aujourd'hui, ces 80 personnes se partagent le même montant de richesses que 3,5 milliards autres.

Toujours selon l'Oxfam, « la part du patrimoine mondial détenu par les 1 % les plus riches était passée de 44 % en 2009 à 48 % en 2014, et dépasserait les 50 % en 2016 ». Cela signifie que s'ils continuent à s'enrichir, ils posséderont plus que l'ensemble des autres habitants de la planète réunis. La quasi-totalité des 52 % de patrimoine restant est aux mains des 20 % les plus riches. « Au final, 80 % de la population mondiale doit se contenter de seulement 5,5 % des richesses ».

À notre échelle, les mobilisations contre la « loi travail » doivent s'amplifier, il n'y a pas d'autre choix. Nous le devons, pour nos aînés qui ont lutté pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Nous le devons aussi pour nos enfants, c'est une question de solidarité intergénérationnelle. Les travailleurs, les chômeurs, les étudiants et les retraités ne doivent pas laisser une poignée de dirigeants et médias décider de leur avenir sans qu'on tienne compte de leur avis. Je suis profondément convaincu que l'on peut les faire reculer pour peu que le message syndical soit fort et clair, tant pis pour les syndicats qui ont abdiqué et préfèrent collaborer, nous ferons sans eux.

Les progressistes, c'est nous, et non ceux qui veulent remettre en place des conditions de travail digne du 19^e siècle.

1- Uberisation vient de la société Uber et UberPop, ce sont deux services différents, mais tous les deux sont très contestés par les taxis. Le premier, un service de véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC), a été encadré par la loi. Le second, déclaré illégal par les autorités, a fini par être suspendu par la société américaine.

2- Rêve américain

3- Contraction des mots droite et gauche, pour dire que c'est la même politique appliquée.

Les 1 % les plus fortunés posséderont bientôt la moitié de la richesse mondiale



AG des Cheminots Retraités CGT du Havre

Le 29 janvier 2016

Devant une assemblée de 40 personnes, dont Jean-Marie Mutel, secrétaire général du Syndicat, notre secrétaire de section, Marc Mayeu a ouvert la séance par une minute de silence pour nos camarades disparus en 2015, ainsi que des souhaits de prompts rétablissements pour nos camarades malades. Suivie par une introduction syndicale et politique où il a abordé les thèmes ; de l'état d'urgence, d'une certaine léthargie de la part des travailleurs et de la CGT sur les acquis sociaux, du 51e congrès CGT à Marseille, de la place des retraités au sein du syndicalisme CGT, des élections professionnelles à la SNCF où la CGT conserve la place de leader, qui sera un point d'appui pour la négociation en cours sur la Convention Collective Nationale.

Le rapport d'activité était lu par Patrice Duseaux, constatant la régression des conditions de vie des retraités comme des actifs.

Le débat était alors ouvert avec nos camarades CGT qui traitaient des sujets suivants :

Du gouvernement socialiste d'Hollande qui amène des inquiétudes, du désespoir et les régionales gagnées par la droite. Le Code du travail où les syndicats sont encore une fois éliminés des débats. Du problème de gouvernance à la tête de la CGT traversée par des courants politiques différents ! Des retraités qui sont désignés comme des nantis ! De la Manifestation le 10 mars nationale Retraités sur le pouvoir d'achat, des actions de soutien aux Goodyear. De la CPRP et les prestations non pérennes : décès, etc... qui peuvent être remises en cause ! La mensualisation des pensions et plus de fiches de pension à moins de la réclamer, et encore... La fédération CGT a demandé des explications à la CPRP sur les pensions, les administrateurs disent que la direction de la CPRP s'adapte au régime général. La mensualisation et dématérialisation, 50 % des retraités n'ont pas d'ordinateur. De la loi sur le vieillissement où les syndicats ne sont pas représentés dans les différentes commissions. De la demande de prise en compte des trimestres d'apprentissage pour la retraite et du refus de la direction SNCF.



Du renforcement pour un syndicalisme de lutte, car seulement 8 % de la population est syndiquée (tous syndicats confondus), mais la zone d'influence de la CGT dépasse largement son taux de syndiqués. Des médias qui servent la soupe gouvernementale et les Propositions CGT qui restent inaudibles. En exemple : 32 h au lieu de 35 h pour résorber le chômage.

De la dérive libérale du gouvernement socialiste. Politiquement, la CGT a pris position entre Chirac et Le Pen/Sarkozy et Hollande et en 2017 ? Est-ce que les luttes revendicatives doivent prendre une direction politique pour faire pression comme en 1936/1943 où furent obtenus de nombreux acquis sociaux, à l'époque, ce sont bien les politiques et la CGT qui en ont décidé ?

Puis vint la présentation du bilan financier avec la commission de contrôle représentée par Dominique Vatz. Notre trésorier Dominique Hébert nous a exposé l'état de nos finances en donnant des explications aux questions posées. Le Bilan financier a été approuvé à l'unanimité.

Ensuite le rapport de la commission loisirs, Jean-Louis Dupont a fait valoir les difficultés à organiser des sorties. De plus, notre traiteur pour les repas a mis la clef sous la porte, nous obligeant ainsi à trouver un nouveau traiteur qui s'est occupé du repas qui suivra cette assemblée. Les lotos ne pourront plus être faits à Gonfreville l'Orcher.

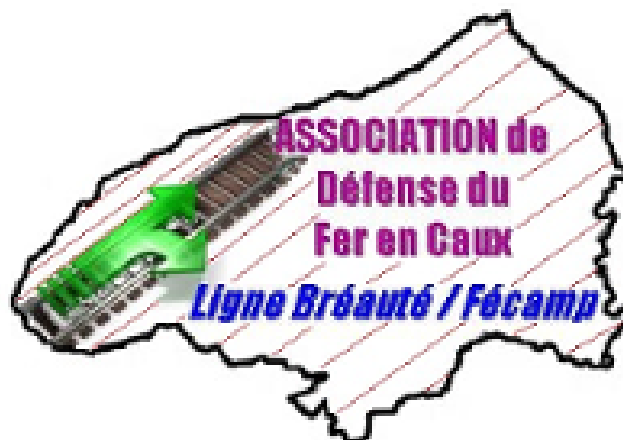
Puis vint l'élection du bureau qui fut élu à l'unanimité. Et pour clore cette assemblée générale, le repas avec moins d'ornements et surtout un service à notre charge, fut néanmoins apprécié des convives.

La ligne Bréauté/Fécamp

Réouverture le 10 décembre 2016

L'Association de Défense de Fer en Caux organisait le samedi 30 janvier dernier, une réunion publique d'information à destination des adhérents et des usagers de la ligne, salle Jean Bouin à Fécamp.

Après de nombreux rassemblements, manifestations, pétitions et RDV avec les élus et ministres, l'ADFC porte désormais toute son attention sur le déroulement et la programmation des travaux ainsi que sur la future desserte. Le sauvetage de la ligne et le montage financier des travaux ont été réalisés comme suit :



- 15,8 Millions d'euros hors taxes par la région Normandie (vote et budgétisations par l'ancienne équipe de la région HN) ;
- 1,5 M hors taxes par la communauté d'agglomération de Fécamp ;
- 1,8 M apporté par SNCF Réseau (ex RFF) au titre des économies de maintenance et d'entretien pour les 25 années à venir.

Il est à noter que l'état n'apporte pas 1 euro (à part l'inscription au contrat de plan État Région).

À cela, il convient d'ajouter des travaux annexes pour le ruissellement des eaux financées par les Com - Com de Fécamp/Caux/Littoral/campagne de Caux (Goderville) et Caux Vallée de Seine (Bolbec) pour 1,5 M d'euros environ.

À cela, il faut ajouter la réfection du quai de la gare de Fécamp et la mise en accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite).

Un afficheur léger et réfection de la gare avec l'entrée à l'ouest pour un montant de 1,5 M d'euros.

Les travaux débutent en avril avec rail de réemploi du tunnel sous la Manche, 45 000 T de ballast, réfection des 2 PN et du pont supérieur de Bretteville du Grand Caux.

La vitesse sera à nouveau de 80 km/h et pour un temps de trajet de 20 min entre Bréauté et Fécamp.

La durée de vie de la voie est estimée à 25/30 ans.

En résumé, sans l'action déterminée des usagers, des cheminots au sein du collectif d'usagers de l'ADFC, cette réouverture n'aurait pas eu lieu, sachant que notre syndicat, a été à l'initiative de la création de notre collectif.

Gilles Jegou, membre de l'ADFC.

Site internet de l'Association de Défense du Fer en Caux :
<https://sites.google.com/site/adfercaux/home>

Transports, où va-t-on ?

INTERCITES : FIN DU RÉSEAU, PREMIER ACTE.

En présentant le 19 février « un point d'étape » sur l'avenir des Intercités, le secrétaire d'État aux transports Alain Vidalies a déclaré que les concertations se poursuivraient jusqu'au 1^{er} juillet.

Le gouvernement se dit prêt à signer avec la SNCF un nouveau contrat limité aux quatre lignes structurantes *. Si l'État reste autorité organisatrice, il demandera aux régions d'adopter une politique commerciale plus attractive, en contrepartie, il s'engagera sur le renouvellement du matériel ; si une région à l'instar de la Normandie veut prendre la main, ce sera possible.

Pour les autres lignes Intercités, si les régions n'en veulent pas, elles seront supprimées.

*Pour info, voir le rapport Mobilité 21, Paris-Limoges-Toulouse, Paris-Clermont, Bordeaux-Toulouse-Marseille et Paris-Caen-Cherbourg.

Référence : La Vie du Rail n° 3561 du 4 mars 2016.



LE HAVRE – PARIS pour 1 €.



4 compagnies (Flixbus, Isilines, Megabus et Ouibus) proposent des allers-retours en autocar entre Le Havre et Paris à tarifs préférentiels.

Aux dires de la presse (*l'ai vu dans l'journal*), les voyageurs sont de plus en plus nombreux à privilégier ces trajets low-cost.

L'offre ne cesse de s'étoffer et aujourd'hui ces compagnies proposent une vingtaine d'allers et retours. La durée du trajet oscille entre 2 h 35 et 4 h 45 selon le nombre d'arrêts qui jalonnent la route. Les plus directs sont évidemment les plus chers, mais pour bénéficier des meilleurs tarifs, il faut anticiper le

départ en réservant sur Internet. Un trajet pré réservé à 9 € est vendu 25,50 € par le chauffeur au moment du départ. Autre contrainte à prendre en compte, comme pour les avions, la taille, le poids et le nombre de bagages sont réglementés. **Alors, à vos calculatrices !**

Autre gag, vous pouvez aussi ne payer qu'un euro symbolique, mais pour le 1^{er} parcours, à... 4 h 30 le matin. **Alors, à vos réveils !**

L'ÉTAT SACRIFIE LES TRAINS DE NUIT

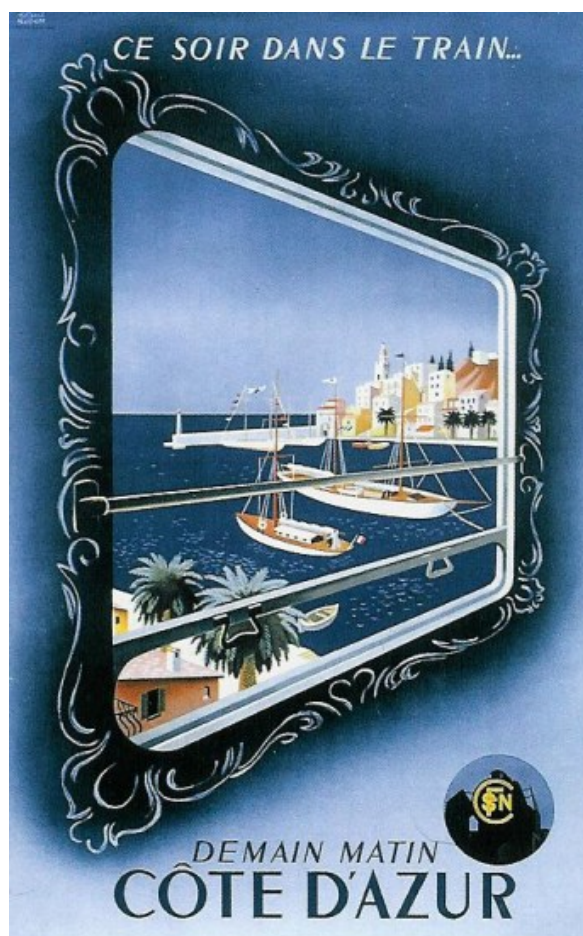
Le secrétaire d'État aux transports, Alain Vidalies, a annoncé lors d'un point d'étape sur la situation des TET (train intercity) la suppression de la quasi-totalité des trains de nuit, appelant le privé à se saisir de l'occasion pour proposer de « nouveaux schémas d'exploitation innovants ».

Alain Vidalies souffle le chaud et le froid. Ainsi la CGT des cheminots a-t-elle résumé les annonces faites par le secrétaire d'État aux transports concernant l'avenir des trains d'équilibre du territoire (TET, ou intercitys, ex-trains corail). Le chantier sur l'avenir de ces trains d'intérêt national gérés directement par l'État avait été lancé fin 2014 avec la nomination d'une commission présidée par le député socialiste Philippe Duron, et dont le rapport a été remis en mai dernier.

Le gouvernement vient de sceller la disparition de six des huit liaisons ferroviaires de nuit existantes, ne préservant que les lignes PARIS-BRIANCON ET PARIS-LATOURE-DE-CAROL via RODEZ, considérées comme « des lignes d'aménagement du territoire indispensables

en raison de l'absence d'une offre alternative suffisante ». Pour les autres, et sans détour, l'État décide de ne plus en financer l'exploitation. Une décision prise sans aucune concertation, déplore l'Association des régions de France (ARF) et contredisant les propos mêmes du secrétaire d'État, qui affirmait, en juillet dernier qu'aucune fermeture de ligne ne sera décidée arbitrairement par l'État. Une fois encore, l'équation fréquentation/rentabilité a eu le dernier mot, au détriment du service public ferroviaire.

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DURON SUIVI A LA LETTRE. Pour le reste, outre la confirmation d'un investissement de 1,5 milliard d'euros pour le renouvellement du matériel roulant sur quatre lignes jugées « structurantes ». PARIS-LIMOGES-TOULOUSE, PARIS-CLERMONT-FERRAND, BORDEAUX-TOULOUSE-MARSEILLE et PARIS-CAEN-CHERBOURG, le gouvernement renvoie ses décisions relatives à l'offre TET dans son ensemble au plus tard au 1^{er} juillet prochain, le temps d'évaluer toutes les propositions d'évolution formulées. Pas de quoi forcer l'optimiste si l'État, comme pour les trains de nuit, décidait finalement de suivre à la lettre les recommandations du rapport DURON, qui préconisait, faut-il le rappeler, une réduction de deux tiers des dessertes territoriales. Pour la gare du Havre, nous avons actuellement 13,5 allers/retours par jour, la SNCF en propose 4, le rapport Duron 11. Engagée en 2015 et confiée au préfet François Philizot, la série de consultations avec les régions se poursuit. Elle vise à transférer, à terme, certaines lignes TET au réseau TER. Un désengagement de plus pour l'État qui s'en remet à des collectivités territoriales, étranglées financièrement par la politique d'austérité imposée par le gouvernement. Les régions, qui subissent la baisse des dotations et qui financent déjà 70 % à 80 % du coût du transport régional, ne peuvent être prises en compte uniquement comme une variable d'ajustement.





COMMUNIQUÉ AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 09 Mars 2016

Journée de grève du 09 mars 2016

1 CHEMINOT SUR 2 EN GRÈVE !

ON NE NÉGOCIE TOUJOURS PAS ?

C'est à l'appel des 4 fédérations syndicales représentatives nationalement qu'un cheminot sur 2 s'est mobilisé par la grève. Par cette action, ils ont exigé que cessent la casse de l'emploi et la détérioration de leurs conditions de travail, mais aussi des augmentations générales de salaire. Ils exigent également un autre décret socle pour une CCN de haut niveau.

Cela devient une habitude : la direction SNCF, le gouvernement déguisent, transforment, détournent, amoindrissent les chiffres de grévistes afin de se rassurer et se dédouaner de leurs obligations de négociations.

Le mensonge, la manipulation ainsi que la répression doivent cesser et laisser place à un véritable dialogue social comme l'ont exprimé massivement les cheminots ce jour.

La réalité est ainsi faite qu'elle n'est pas contestable !

En région Aquitaine, PACA, Nord-Pas-de-Calais, en Midi-Pyrénées, en Normandie, dans le Limousin, en Ile-de-France, **près de 60% des cheminots, tous services et tous collègues, ont cessé le travail afin d'imposer d'autres choix**, pour ne citer que quelques exemples.

Le gouvernement, l'UTP, la direction de la SNCF, doivent prendre leurs responsabilités, ils doivent entendre le message envoyé et ouvrir de réelles négociations avec les organisations syndicales concernant le décret socle, la CCN, l'emploi, les salaires, les conditions de travail.

Dans un contexte où le gouvernement poursuit sa stratégie de déréglementation du travail et d'affaiblissement des droits sociaux des salariés (loi ferroviaire du 04 août 2014, lois Macron, Rebsamen, et le projet de loi El Khomri), les cheminots de la SNCF comme ceux des entreprises ferroviaires privées, impactés comme l'ensemble du monde du travail par ces choix régressifs dictés par le MEDEF, se sont fortement mobilisés afin d'être entendus sur leur revendications. **C'est ainsi qu'ils ont aussi participé massivement aux manifestations interprofessionnelles ce jour dans les territoires.**

Sur l'ensemble de ces sujets, la CGT est porteuse de propositions et est disponible pour ouvrir des négociations dès à présent.

Cette journée du 9 mars est une première étape d'un processus revendicatif qu'il faut poursuivre, dans l'unité, à l'appui de la mobilisation importante des cheminotes et des cheminots que nous tenons à saluer.

Par ailleurs, la Fédération CGT des Cheminots créera les conditions d'une rencontre des organisations syndicales représentatives au sein du GPF dans les prochains jours afin d'envisager les suites à donner à cette première journée d'action majoritaire.

D'ores et déjà, la Fédération CGT des Cheminots appelle à faire du 31 mars prochain une journée d'action interprofessionnelle de haut niveau, ancrée localement, au plus près des cheminots et en lien avec les revendications exprimées par tous les salariés, les privés d'emploi et la jeunesse de notre pays.

10 mars : succès des manifestations des retraités !

Au lendemain de la grande mobilisation des salariés, des privés d'emploi, des jeunes à laquelle se sont joints des milliers de retraités contre le projet de loi cassant le Code du travail, les pensionnés se sont mobilisés le 10 mars à l'appel de 8 organisations de retraités dont la CGT.

Ils battaient le pavé et défilaient pour protester contre les mesures patronales et gouvernementales qui attaquent les retraités sur leur pouvoir d'achat notamment par les non-revalorisations des pensions depuis 3 ans !

Pour l'USR CGT 76, la détermination des retraités fut probante : 200 à Dieppe, 350 au Havre et 500 à Rouen.

La veille, une délégation unitaire fut reçue à la préfecture de Seine-Maritime pour déposer 1488 signatures de la pétition rappelant à nouveau les revendications sur le pouvoir d'achat des retraités.

IL y a eu 120 rassemblements de retraités dans le pays.

L'USR CGT 76, au cours de ces rassemblements, a appelé à répondre aux différents appels de la CGT dans les jours et semaines à venir pour obtenir le retrait de la loi El Komri.

On ne lâche rien !



A quoi « PENSIONS »-nous ?

Début janvier, les retraités ont reçu la « lettre du pensionné » leur précisant des mesures concrètes qui n'avaient été que légèrement évoquées par la CPRP lors du dernier envoi du même courrier en octobre 2015.

La mensualisation a montré ses premières failles, paiement des pensions le 3 ou le 5 du mois suivant, plus d'envoi mensuel du montant des pensions sur papier, et c'est donc aux pensionnés d'imprimer ces documents. La CPRP ignore volontairement que moins de 50 % des retraités possèdent un ordinateur et que 46 % n'ont pas de connexion Internet (chiffres INSEE). De même, l'envoi du décompte maladie est désormais trimestriel, les enveloppes pré-imprimées sont supprimées et les antennes fermées dans les régions, renvoient les affiliés sur Internet.

Le 1^{er} mars, à l'initiative de la CGT, plus de 3 000 cheminots, actifs et retraités, se sont rassemblés devant le siège de la CPRP SNCF à Marseille, initiative convergente avec le personnel de la caisse en grève le même jour à plus de 50 %. Le directeur adjoint de la caisse, avec une attitude provocatrice, a refusé catégoriquement de négocier. Cela confirme bien la démarche d'alignement au régime général pour faire des économies à tout prix.



Pour les reversions, fin 2014, notre régime spécial comptait 93 124 pensionné(e)s. Le taux est de 50 % pour les pensions directes et de 54 % pour les minimums de pension. En valeur, le minimum s'établit à 657,10 euros mensuels. 43,14 % des reversions, soit 40 175 pensionné(e)s touchent moins de 667 euros et 69,63 % des reversions, soit 64 845 pensionné(e)s, moins de 833 euros.

Pour le régime général, ce taux est de 54 %. Au 1^{er} janvier 2010, il a été majoré de 11,1 %, pour le porter à 60 %, pour les revenus inférieurs à 853,25 euros. Cette mesure, appliquée à notre régime, améliorerait le pouvoir d'achat, bien que toujours en dessous du seuil de pauvreté. Elle nécessiterait un financement de 5,6 millions d'euros, somme égale à 0,1% du montant des pensions 2015. Le gouvernement refuse de régler la situation des basses pensions et incite même les bénéficiaires à demander l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées), allocation évidemment soumise à condition d'âge (65 ans), de ressources (800 euros mensuels pour 1 personne seule) et récupération sur succession si l'actif net de la succession dépasse 39 000 euros.

L'augmentation des pensions de 0,1 % au 1^{er} octobre 2015 ne fait que confirmer le mépris de la part du gouvernement. De 2009 à 2015, la revalorisation des pensions n'a été que de 7,08 % alors que la hausse des prix était de 7,14 %. De plus, de nouveaux prélèvements obligatoires ont vu le jour, amenuisant encore le pouvoir d'achat des retraités.

Malgré toutes les actions menées au cours des derniers mois, l'heure n'est pas venue de baisser les bras, mais bien au contraire, d'amplifier ces actions pour montrer aux responsables de ce grand n'importe quoi qu'ils doivent se procurer lunettes et sonotones, afin de voir et d'entendre monter la colère du peuple.

Le but avoué n'est-il pas la disparition, en bonne et due forme, de notre régime spécial ?



COMMUNIQUÉ DES ADMINISTRATEURS

Montreuil, le 10 Mars 2016

COMPTES 2015 DE LA SNCF

RÉFORME NON FINANCÉE : ENTREPRISE DEVALUÉE ?

Un premier arrêté des comptes de la nouvelle SNCF nous a été présenté le 10 mars 2016. Il n'apporte pas un signal très positif pour une réforme qui se voulait « La solution » aux problèmes du système ferroviaire. Et pourtant... les trafics ont légèrement progressés et le chiffre d'affaires a augmenté.

La dépréciation « comptable » des actifs du système ferroviaire, devenu « SNCF Groupe Public Ferroviaire », est historique :

- 9,6 Milliards pour SNCF Réseau, soit 25% de sa valeur ;
- 2,2 Milliards pour le matériel TGV, ainsi depuis 2011 la perte se chiffre à 73% de sa valeur ;
- 450 Millions pour les gares soit près de 25% de leur valeur.

La Marge Opérationnelle est en retrait de 200 Millions par rapport à 2014.

La dette atteint le seuil des 50 Milliards pour l'ensemble du GPF.

Mais il convient de noter que les opérations de croissance externe (achats d'entreprises privées) particulièrement à l'international qui, font certes progresser le chiffre d'affaires mais n'apportent quasiment pas de marges bénéficiaires. Le rôle de l'entreprise publique est-il de développer la logistique aux Etats-Unis financée par la fermeture de gares et la suppression de trains en France ?

1^{er} résultat direct de la réforme, l'Etat renoncerait à prélever son dividende sur SNCF Mobilités pour financer SNCF Réseau, soit une centaine de millions tout au plus... pour un besoin reconnu de 3 Milliards. On est loin du cercle vertueux !

La dégradation du modèle économique TGV mis en difficulté avec l'augmentation continue des péages, sera accentuée lors de la mise en service de la LGV SEA et le développement d'une concurrence routière nouvelle avec l'effet de la loi MACRON.

A Gares et Connexions, les arbitrages financiers de l'ARAFER sont défavorables au modèle mis en place au sein du groupe SNCF et ce alors que son positionnement au sein du GPF doit faire l'objet d'un rapport gouvernemental prévu par la loi du 4 Août 2014 .

Le non-avenir des Trains d'Equilibre du Territoire a été tracé par le ministre, par voie de presse, sans attendre les résultats de la mission Philizot qu'il a lui-même mise en place.

Fret SNCF poursuit la réduction de son déficit par la cure d'amaigrissement de ses moyens de production, entraînant une nouvelle baisse de la part modale à contre sens de tous les enjeux environnementaux et sociétaux.

En filigrane, c'est bien la politique globale de l'Etat en matière de transports, d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement qui doit être clarifiée, voire définie... Le système ferroviaire a besoin de perspectives claires. L'absence des contrats cadres décennaux entre l'Etat et la SNCF, l'absence de désendettement du système, l'insuffisance de financement du réseau, mettent clairement en difficulté le groupe public SNCF.

Cette absence de l'Etat stratège se conjugue avec la gestion des dirigeants de l'entreprise en particulier en termes de maintenance de l'infrastructure, d'organisation de la production, de gestion des ressources humaines ou de croissance externe fortement consommatrice en capitaux...

Après la forte mobilisation du 9 mars 2016, les administrateurs invitent toutes les cheminotes et tous les cheminots à amplifier et élargir le rapport de forces pour gagner sur leurs revendications.

Lu dans la presse...

La soupe est bonne ?!?

Le MEDEF en appelle aux prud'hommes !!

Après avoir essayé d'éliminer cette institution !!

Anton Molina, l'ancien directeur général adjoint sous Ernest-Antoine Seillière, puis sous Laurence Parisot et enfin sous Pierre Gattaz, demande justice devant les prud'hommes, une institution judiciaire que justement le patronat veut gommer de la justice, se disant victime d'une chasse aux sorcières !!

10 ans qu'il était aux petits soins pour le syndicat des patrons, « *nuit et jour, soir et week-end* », a plaidé son avocat. Et voilà qu'il se fait virer comme un vulgaire employé pour cause réelle et sérieuse, parce « *qu'il ne s'est pas adapté à la nouvelle organisation du Medef* ».

IL demande au Medef 400 000 euros de dommages et intérêts pour licenciement abusif et 350 000 euros au titre des heures sup et de nuit.

Selon *Le Parisien*, il paraît que ça déménage sec dans la taule dirigée par Pierre Gattaz: « *35 salariés sur 180 ont quitté l'organisation depuis deux ans : le secrétaire général, la directrice générale déléguée, le directeur général adjoint chargé des affaires économiques ou encore celui chargé des affaires sociales. Selon l'un d'entre eux, "beaucoup de salariés encore présents dans l'organisation savent que leur tour est proche et consultent leur avocat"* »

Leur intérêt serait de venir consulter le conseiller du salarié CGT !!

La CFDT, c'est la grande classe !!

Enfin une grande victoire syndicale à Air France, pour la CFDT. Pendant que le syndicat de base négociait pied à pied une réduction du nombre de suppressions d'emplois (2900 dans le plan initial) avec la direction de la compagnie, le secrétaire général, Laurent Berger, présentait, lui, une revendication d'une autre nature : un surclassement de son vol pour la Nouvelle-Calédonie.

Le responsable syndical a obtenu d'être transporté dans La Première. Doté d'un salon et d'un gigantesque fauteuil-lit, ce confortable endroit pour riches voyageurs ou VIP permet de vivre « une expérience gastronomique inoubliable », selon la pub de la compagnie aérienne. Pour le client normal, l'aller-retour est facturé près de 12 000 euros, contre 2800 en classe éco. Pour Laurent Berger, ce petit supplément a été offert par le pédégé du groupe, Alexandre de Juniac.

À Air France, en effet, les surclassements sont très codifiés. Pour les personnalités qui souhaitent être surclassées dans la Première, la demande doit être formulée auprès d'un responsable du comité exécutif qui en réfère alors à l'un des deux pédégés du groupe.

Ça tombe bien, car Laurent Berger a participé, en janvier, à une table ronde avec Juniac sur le thème : « *Peut-on réformer la France ?* »

Sa présence en « *classe CAC 40'* » est la meilleure réponse.

Il y a des SMS que leurs auteurs préféreraient ne pas voir publier...

Vendredi soir, le site des Echos a dévoilé les messages que Pierre Gattaz aurait envoyés à la présidente de la Confédération des cadres, CFE-CGC, Carole Couvert. Le président du Medef la menace de ne plus la soutenir si elle persiste dans son opposition au projet de loi El Khomri sur le marché du travail. « *L'attitude de la CGC est incompréhensible et nuisible. Vous avez déjà planté la loi MDS (NDLR Modernisation du dialogue social). Vous n'allez pas nous planter la loi MEK (NDLR Myriam El Khomri)* », écrit le dirigeant patronal. Puis il ajoute : « *Si vous persistez dans cette attitude "cgtiste" sur cette loi, le*



Medef en tirera toutes les conséquences sur nos discussions en cours». Et il se fait plus précis : «Ce que je veux dire c'est que nous (ne) vous soutiendrons plus dans votre combat pour les cadres si vous plantez la loi MEK». Toujours selon «Les Echos», Carole Couvert aurait répondu qu'elle ne «fonctionnait pas à la menace» : «Je suis la porte-parole de 160 000 adhérents et mon mandat sur le projet de loi a été voté à l'unanimité».

«On ne dévoile pas une conversation privée entre gens de bonne compagnie», a réagi Pierre Gattaz depuis Rabat où il est accompagné de plusieurs journalistes, dont un journaliste de l'AFP. Le patron des patrons soutient le projet de loi El Khomri et estime qu'un retrait serait «dramatique». La CFE-CGC, comme tous les autres

syndicats, demande le retrait de l'introduction d'un plafonnement des indemnités prud'homales versées en cas de licenciement abusif, qui atteindrait au maximum 15 mois de salaire pour un salarié ayant au moins 20 ans d'ancienneté. La CFE-CGC est également opposée à l'introduction du référendum en entreprise et à la précision des motifs de licenciements économiques.

Le gouvernement doit faire le bilan lundi de ses concertations avec les partenaires sociaux après les avoir rencontrés en début de semaine. François Hollande a promis des «corrections», mais il exclut un retrait.

Depuis 1995, TF1 et Pernaut dénigrent les cheminots !!

Le dénigrement systématique des cheminots salariés de la SNCF, de plus en plus à la mode dans les médias, a connu une apogée lorsque le journal de 13 heures de TF1 a annoncé aujourd'hui que les cheminots avaient 60 jours de congés par an et un salaire de 2409 euros bruts par mois, affirmations qui seraient risibles tant la ficelle est grossière...

Je suis cheminot, fils et petit-fils de cheminot et j'en ai ras le bol de devoir démentir en permanence les



affirmations mensongères des médias inféodés aux MEDEF qui, sentant le moment propice, pointent du doigt les privilégiés, comme ils disent. Non-Monsieur Pernaut, les cheminots n'ont pas 60 jours de congés, ils en ont d'ailleurs moins que vous, que l'on ne voit guère en période de congés scolaires.

Non, Monsieur Pernaut, les cheminots ne perçoivent pas tous 2409 euros bruts mensuels, c'est le salaire d'un cadre comme moi avec 18 ans d'ancienneté. Je préfère ne pas m'étendre sur le vôtre, à côté duquel ce chiffre bidon paraîtrait bien ridicule.

La décence voudrait que vous fassiez des excuses à tous ceux qui travaillent 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, dans des conditions toujours plus difficiles. Que vous les fassiez également à leurs familles, qui savent que leurs pères, leurs mères, frères ou sœurs ne seront pas présents à Noël ou pour leur anniversaire.

ET SI L'ÉTAT D'URGENCE DEVENAIT PERMANENT ?

Et si l'état « d'urgence » (en réalité d'exception) perdait son caractère urgent, sans pour autant abandonner son cadre coercitif, et devenait l'état « normal », quotidien, de la société qu'ils voudraient : soumise, surveillée, lobotomisée, manipulable à gré ?

Cela ne relève pas d'un cauchemar orwélien mais de scénarios politiques caressés par certains pour se refaire une santé électorale, perpétuer « l'union sacrée », dépolitiser les enjeux, reléguer les questions sociales, évacuer les antagonismes de classe, museler le mouvement social... L'interdiction des grandes manifestations citoyennes pour la conférence COP21 sur la justice climatique, l'assignation à résidence de dizaines de militants écologistes ; les « bavures » qui se multiplient, augurent fort mal de l'avenir.

La réponse à la barbarie par la fuite en avant « sécuritaire », par l'instauration d'un climat belliqueux permanent, par la limitation néfaste des libertés, par l'exacerbation des haines, par la fermeture des frontières, peut nous entraîner précisément dans le piège tendu par ceux que l'on doit combattre et vaincre.

Les tueurs du 13 novembre ne sont que des tueurs. Ils n'ont aucune excuse et la lutte contre ces criminels, contre les réseaux terroristes, doit être menée avec grande vigueur, avec les moyens nécessaires et adaptés. Il n'est pas obligatoire pour autant de la médiatiser à grand spectacle anxiogène, jour et nuit, afin d'alimenter les angoisses, les peurs, la tétanisation des citoyens, et le vote de la « trouille ». Il convient aussi de réfléchir aux causes de cette barbarie, de récuser tous les amalgames insupportables répandus par calcul (terroristes/musulmans, terroristes/migrants...). Il nous paraît également contreproductif, voire dangereux, de parler de « guerre »... Si le premier ministre, comme à son habitude, en rajoute, personne n'est dupe. Il lorgne et louche sur l'après 2017.

La descente aux enfers pourrait continuer si l'on demandait aux Français de « choisir » entre la sécurité et la limitation des droits, des libertés. Ce chantage s'avèrerait liberticide et légitimerait l'inacceptable. Or il pointe déjà son nez.

La France se serait adressée au Conseil de l'Europe pour le prévenir qu'elle pourrait être amenée à ne pas respecter la Convention européenne des Droits de l'Homme. Que nous prépare-t-on au nom de la lutte anti-terroriste ? En 1956, Guy Mollet avait sollicité les pleins pouvoirs pour « faire la paix » en Algérie. Il y fit la guerre. François Hollande a répété lors de l'hommage de la nation aux victimes du 13 N., que « nos soldats » continueraient leurs missions... c'est-à-dire continueraient à bombarder en Syrie et ailleurs. A rajouter la mort à la mort, à sombrer dans une spirale sans fin.

Seuls et seules la démocratie, l'épanouissement des droits humains, la solution politique, négociée, des conflits, peuvent contribuer durablement à la paix, à faire reculer l'intolérance, la violence, le racisme. L'OTAN n'est pas l'ONU : crions-le ! La haine de la France, d'une certaine France, tombe aussi du ciel, dans le sillage des bombes, des sales guerres à odeur de pétrole, et de nos relations coupables avec les pétromonarchies qui soutiennent, arment et financent les terroristes, ainsi que de notre inféodation à Washington...

L'heure est grave. Elle exige lucidité et courage. Nous ne voulons être otage d'aucun calcul politique. D'aucun !!!



DEFENDRE L'HOPITAL PUBLIC

La loi de modernisation de notre système de santé vient d'être votée, ainsi que celle relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il faut en mesurer les conséquences et résister à la stratégie de déstructuration et de privatisation des services publics de santé au nom de l'austérité, du pacte de convergence budgétaire, du traité européen.

Nous refusons la marchandisation de la médecine hospitalière comme ambulatoire, la réduction des moyens pour la santé publique ainsi que la remise en cause de notre système de protection sociale, alors que nous venons de fêter les 70 ans de la sécurité sociale.

Sans attendre leurs promulgations, les directeurs généraux des agences régionales de santé (ARS) ont organisé à marche forcée, pour le 1^{er} juillet prochain, la mise en place d'une des mesures phares que sont les groupements hospitaliers de territoire (GHT), qui menacent l'avenir des équipements publics hospitaliers et activent les partenariats public-privé.



Avec cette loi, le gouvernement s'est doté de moyens permettant de prolonger et de renforcer la loi hôpital, patients, santé, territoires (HPST) donnant aux directeurs généraux des ARS, véritables « préfet de la santé » la main sur le pouvoir d'organisation du système de soins, la gestion du risque, pour permettre une déclinaison régionale.

Depuis le plan Juppé, en 1995, jusqu'à la loi HPST, en 2009 : 144 maternités ont fermé, entre 2001 et 2010, 117 471 lits hospitaliers supprimés de 1995 à 2012 plus d'une centaine d'hôpitaux ont fermé/fusionné, créant un engorgement chronique et systématique des services d'urgences hospitaliers, faute de lits en nombre suffisant. La loi santé entend accélérer cette stratégie, en l'accompagnant d'un plan social de 22 000 suppressions de postes, de la remise en cause des RTT et des 35 heures comme cherche à l'imposer Martin Hirsch à l'AP-HP.

Une situation qui ne saurait s'améliorer, puisque cette politique de santé repose sur une loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) aux moyens financiers historiquement les plus bas depuis sa création, imposant une purge de 3,4 milliards d'euros aux hôpitaux, par les directeurs généraux des ARS.

Pour les patients des hôpitaux publics, cela va aggraver l'augmentation constante des délais pour les consultations, les hospitalisations, les temps de déplacement, la privatisation et les dépassements d'honoraires, avec comme conséquence un recul sur l'espérance de vie déjà amorcé.

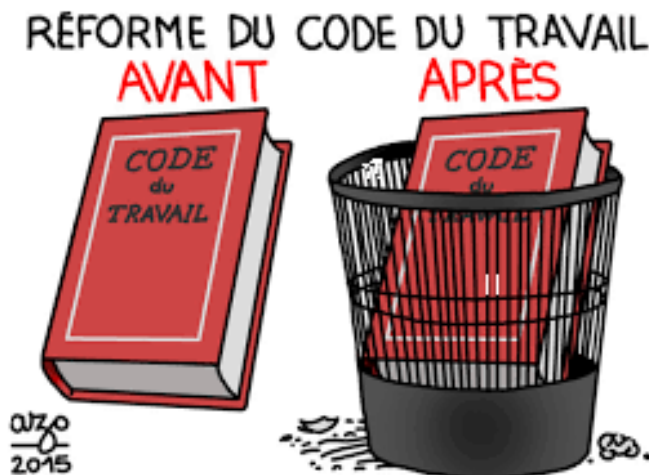
Soixante-dix ans après, la sécurité sociale reste l'outil de la solidarité et la proposition d'aller au remboursement de 100 % par celle-ci des soins prescrits, en commençant par les jeunes fait son chemin. La situation appelle un large front de résistance et de mobilisation, au regard de l'urgence sociale que nous ressentons toutes et tous. Rien ne se fera sans développer des résistances localement et nationalement et faire grandir un large mouvement unitaire et de développement de l'hôpital public et de la santé. La CGT y prendra toute sa place.

Pour nos ancêtres courageux, pour nous, pour nos enfants et petits enfants

Loi travail : Une déchéance des droits sociaux

La future loi Travail de Myriam El Khomri empile les propositions les plus réactionnaires revendiquées par le patronat. Aucun gouvernement n'avait osé aller aussi loin dans l'abaissement des garanties collectives et des droits acquis par les luttes depuis des décennies !

C'est un recul de plus de 80 ans, la disparition des conquises du Front Populaire, du CNR à la Libération, de 68 et de 1981. De quoi réjouir M. Kessler (ex n° 2 du Medef) qui avait dit tout haut le rêve patronal : « Effacer les acquis du programme du CNR ».



Depuis un siècle, le patronat dénonce ce « carcan » que serait le Code du travail. De 1909 avec les déclarations du sénateur Touron : « Vos lois sociales coulent une industrie déjà fragile » à 2006 et Laurence Parisot avec « La liberté de penser s'arrête là où commence le droit du travail », le patronat a mené une offensive continue contre le droit des salariés !

Le premier inventaire des modifications qu'apporterait la loi est terrifiant :

- **Durée légale du travail** : elle resterait à 35 heures (début des heures supplémentaires maintenu à la 36e). Cependant, la durée maximale de la semaine de travail à 60 h ne serait plus assujettie à des circonstances exceptionnelles ni à l'accord de l'inspection du travail !
- **Des accords permettraient** d'augmenter le temps de travail des salariés sans contrepartie même en l'absence totale de difficultés économiques (accords dits de développement de l'emploi).
- **Le temps de repos** minimum descendrait sous les 11 heures, le temps de travail journalier passerait à 12 h.

Afin de neutraliser le déclenchement des heures supplémentaires, le temps de travail pourrait être calculé sur 3 ans ! La diminution de la rémunération des heures supplémentaires jusqu'à 10 % deviendrait possible dans toutes les entreprises...

- **Les congés payés** : ils ne sont plus obligatoires, le salarié peut y renoncer pour de l'argent !
- **L'astreinte** : Aujourd'hui, le salarié est considéré « à disposition de l'entreprise » et est indemnisé à ce titre. Le futur texte prévoit tout simplement qu'il soit considéré « en repos » tant que son entreprise n'aura pas fait appel à lui. Pourtant, selon la Charte sociale européenne, l'astreinte peut être moins payée (le travail n'est pas effectif), mais elle doit être indemnisée.
- **L'apprentissage** : les apprentis pourraient travailler jusqu'à 10 h par jour (au lieu de 8 h) pour 40 h par semaine (35 h aujourd'hui). La durée du travail hebdomadaire pouvait déjà être portée à 40 heures, sous condition de l'accord de l'inspection du travail et d'un médecin du travail. Désormais, le patron devra seulement les en « informer » !
- **Le licenciement** : Le projet de loi veut simplifier les licenciements pour favoriser les embauches ? Mais l'expérience le montre, simplifier les licenciements simplifie juste les licenciements... et fait gonfler les dividendes.

Des accords permettant licenciements et baisse des rémunérations pourront être conclus en cas de reconnaissance des difficultés économiques temporaires de l'entreprise (2 trimestres), limitées à la France et à une seule entreprise d'un groupe. Du fait, les bénéfices faits par le même groupe à l'étranger ne sont pas pris en compte ! Encore un bon moyen d'inciter aux délocalisations !

En cas de refus de modification du contrat de travail, conséquence de tels accords, les salariés seront licenciés pour motif personnel, sans possibilité d'en contester la cause réelle.

- **Les motifs de licenciement** économiques sont considérablement élargis : une baisse de commandes sur plusieurs trimestres devient suffisante.
- **Le salarié licencié** abusivement pouvait bénéficier d'une indemnité dont le montant était librement fixé par les Prud'hommes. Ce montant serait désormais plafonné, ce que réclamaient les patrons... Le juge devrait s'en tenir à un barème qui tient compte uniquement de l'ancienneté du salarié et avec un plafond à 15 mois de salaire pour les employés de plus de 20 ans d'ancienneté. Les patrons pourront licencier à leur guise et même le provisionner à l'avance !
- **L'accord d'entreprise** : il serait toujours voté par les syndicats, mais ceux-ci devront représenter au moins 50 % des suffrages lors des élections professionnelles (contre 30 %) pour être jugés représentatifs. Si les syndicats majoritaires ne valident pas l'accord, des syndicats minoritaires pourront demander la tenue d'un référendum. Refus de l'expression démocratique acquise par la voie électorale, le référendum délégitime l'intervention syndicale, accroît la pression patronale et le chantage aux licenciements.

C'est un nouveau coup de force contre le droit des salariés et des syndicats. C'est la mise en place d'une dictature patronale qui va sévir avec la complicité de « syndicats jaunes » (pourquoi pas mis en place par les patrons eux-mêmes !)

C'est cela qu'ils osent appeler modernité ! En d'autres temps, on aurait parlé d'esclavagisme !

Dans ce pays, on ne parle jamais des salariés meurtris par le travail. Victimes anonymes d'une guerre économique. Chaque année, ce sont 500 accidents mortels au travail, 700 suicides, 650 000 accidents avec arrêts, 4500 handicaps directement liés au travail. Des chiffres ? Non, des vies. Renvoyées au chômage, à la précarité, à la misère. Ruinées. Invisibles. Méprisées.

Dans la lettre installant la Commission Badinter, le premier ministre déclare : « la double fonction assignée au droit du travail est de plus en plus mal remplie. Alors qu'il doit à la fois protéger les travailleurs et sécuriser les entreprises pour leur permettre de se développer... »

Mais ce n'est pas là, et ce ne doit pas être, la mission du Code du travail. Comme le stipule l'article L. 120-3, ce Code vise à borner le « lien de subordination juridique permanent à l'égard de l'employeur ». Depuis 1910, et à chaque avancée sociale, il eut cette fonction.

Le Code du travail provient des résistances ouvrières, son rôle est de protéger et de sécuriser le salarié. Là, il est transformé en un véritable outil pour les laminer. Le rendre protecteur des entreprises, c'est écrire l'histoire à l'envers.

La ministre du Travail annonce son intention de procéder par coup d'État, avec l'article 49-3 si cela s'avérait nécessaire.

Pour que ce cauchemar ne devienne pas réalité, il n'y a qu'un chemin à prendre, celui de l'unité, de la lutte et de la rue, pour envoyer ce texte honteux, indigne de la République, dans les poubelles de l'histoire ! C'est le moins que l'on puisse espérer.

« Ce que vous faites peut paraître insignifiant, mais il est très important que vous le fassiez »... Gandhi

De tout,

Monsieur a le melon !!!
Stéphane Le Foll, ministre socialiste de l'agriculture, n'a que peu de respect pour les syndicalistes !!!
Suite à la non diffusion de son interview, il a déclaré : « je ne suis pas le syndicaliste du coin, je ne suis pas n'importe quoi. Je vais à Laval vous m'interviewez et rien ?
Que de mépris, de la part d'un socialiste !
Pour ces hommes et ces femmes qui ne font que représenter et défendre les intérêts de leurs collègues de travail !

Les amis de mes amis sont mes amis !
Anousheh Karvar, ancienne responsable de la politique de formation initiale et continue à la CFDT vient d'être nommée directrice adjointe du cabinet de Myriam El Khomri : ministre du travail.
La place doit être bonne, car son camarade François Chérèque, ancien secrétaire de la CFDT, a été nommé en 2013 Inspecteur à l'IGAS (Inspection Générale des affaires sociales), avec à l'époque un salaire de 7257,55 €.

70 exécutions depuis le début de l'année 2016 en Arabie Saoudite !
Invité à l'Élysée pour un « entretien », le prince héritier Mohamed Ben Nayef d'Arabie Saoudite a été décoré Vendredi 6 Mars 2016, dans la plus grande discrétion de la légion d'honneur, par le Président François Hollande.

Un peu.

Le président de SNCF Réseau, branche infrastructure du groupe ferroviaire public, a démissionné « pour des raisons personnelles » a annoncé le ministère des transports. L'ancien président de RFF avait pris la tête de la branche réseau de la SNCF à la suite de la réforme contestée du système ferroviaire de 2014, dont il a été un ardent partisan. « Agé de 64 ans dans quelques semaines, j'atteindrai la limite d'âge réglementaire des fonctions que j'exerce. Je ne suis donc pas en mesure d'inscrire l'action dans une temporalité nécessairement longue » a expliqué Jacques Rapoport.
Ce départ s'inscrit dans un contexte particulier à la suite des différentes révélations sur l'état alarmant du réseau ferroviaire national en écho à la catastrophe de Brétigny-sur-Orge et alors que SNCF Réseau a été mis en examen dans cette affaire.

Brèves de la section

Commission Loisirs

↳ Repas Fraternel

La section Loisirs des Cheminots Retraités CGT organise un repas convivial, le **vendredi 27 mai** à partir de 12H à la salle Duponchel, pour réunir nos adhérents, dans une bonne ambiance.

Un apéritif vous sera offert, avant un Menu Unique : Choucroute, Fromage Dessert et vin, au prix de 16 euros

Les inscriptions se feront avant le 20 mai auprès de Pierre Barbay Tel : 02 35 46 07 45

↳ Journée « Savoir Fer »

Les associations Cheminotes UAICF et USCF organisent le **samedi 21 mai 2016**, à la salle Rémi Duponchel de 10H à 12H et de 14H à 17H une journée Portes Ouvertes où elles vous feront découvrir leurs activités, loisirs, artistiques et sportives avec des expositions, des ateliers, un contact direct avec les responsables des clubs.

L'entrée est gratuite et vous êtes cordialement invités.

↳ Fête de la musique

Le CER /SNCF avec la Sous Com du Havre organisent le **21 juin 2016**, de 17H à 23H, une animation pour la fête de la musique à la salle Rémi Duponchel où se produiront 5 groupes de musiciens et où sera installé un barbecue. Nous vous attendons nombreux.

La vie de la section

↳ Bon rétablissement

Le bureau de la section souhaite un bon rétablissement, dans la mesure du possible, à tous les adhérents(tes) et leurs proches ayant actuellement des problèmes de santé.

↳ Décès

Notre camarade **Pascal Pottier** est décédé, le 26 février dernier à l'âge de 56 ans. Ancien trésorier du syndicat, lui qui souhaitait tant rejoindre la section une fois en retraite... qui s'approchait... malheureusement la maladie en a décidé autrement. Nous renouvelons ici nos sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses proches.



↳ Décès



Notre camarade **Louis Talbot est décédé**, dans sa 82^e année, fin mars. C'était un homme de conviction et fidélité à toutes épreuves. Lui aussi avait été trésorier, mais de notre section.

Nous renouvelons ici nos sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses proches.

**Syndicat CGT des Cheminots du Havre
Section des Retraités et Veuves**

119 Cours de la République 76600 Le Havre
Courriel: chemretraites.lehavre@wanadoo.fr
Blog: <http://cgtcheminotslh76.hautetfort.com>
Tél: 0235253975 (poste114)
Permanences tous les jeudis de 14h30 à 17h00

Unis dans la différence

